

## P-V DE LA REUNION DU 2 DECEMBRE 2014

### REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE FLEURUS-FARCIENNES.

#### Présents:

Madame Muriel GLAUDE, Responsable du Département Environnement - Province du Hainaut et **Présidente du Comité.**

#### **Représentants des Autorités provinciales:**

Madame Isabelle DELBAEN, Bureau Sécurité - Province de Hainaut

#### **Représentants des Administrations communales:**

Monsieur Luc BAUWIN, Echevin - SOMBREFFE

Monsieur Vincenzo CATALANO, Service Communication - Ville de FLEURUS

Madame Laurence CHAVALLE, Fonctionnaire PLANU - LES BONS VILLERS

Madame Renée COSSE, Représentante ECOLO - FLEURUS

Monsieur Marc FALISSE, Conseiller communal - FLEURUS

Madame Dina LANSMAN, Fonctionnaire PLANU - CHATELET

Monsieur Francis LORAND, Echevin - FLEURUS

#### **Représentants du site nucléaire:**

Madame Florence BINET, SCP - NTP-EUROPE

Madame Ann CLAES, Médecin du Travail - IRE

Monsieur Philippe DAMHAUT, Responsable de Site - ONDRAF - Site Fleurus

Monsieur Carl HUART, Supply Chain Manager - NTP-EUROPE

Madame Olivia LEBAYLE, Communication - IRE

Monsieur Jean-Michel VANDERHOFSTADT, Directeur Général - IRE

Monsieur Hughes VAN HUMBEECK, Adjoint Site Manager - ONDRAF - Site Fleurus

#### **Représentants de la population:**

Madame Elisabeth DECLEVE, Vie Féminine - FLEURUS

Monsieur Albert SCHLEIPER, Président de l'Association Farciennes+

Madame Christiane VASSART, Ligue des Familles - FLEURUS

#### Excusés:

Monsieur Philippe BARBIER, Conseiller communal - FLEURUS

Madame Joséphine CAMMARATA, Echevine - FARCIENNES

Madame Angélique CRUCILLA, Responsable Communication - FARCIENNES

Monsieur Frédéric DEYONGHE, Conseiller en Environnement - AISEAU-PRESLES

Monsieur Xavier LEFEVRE, Fonctionnaire PLANU - AISEAU-PRESLES

Madame Marie MAHIEU, Fonctionnaire PLANU - VILLERS-LA-VILLE

Monsieur J.-P. MINON, Directeur Général de l'ONDRAF

Monsieur Thibaut NANIOT, Directeur général - SOMBREFFE

Monsieur Stéphane NOEL, Fonctionnaire adjoint PLANU - CHATELET

Monsieur Rudy PERES, GALF - FLEURUS

Monsieur François PLUME, Echevin - SAMBREVILLE

Monsieur Hans VAN DE MAELE, Directeur Général - TRANSRAD

Madame Valérie VELGHE, Fonctionnaire PLANU - CHARLEROI

**Premier point:****Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2014**

Suite à l'envoi du procès-verbal provisoire, dans un premier temps, il n'y a pas eu de remarque. Madame LANSMAN a ensuite fait quelques petites modifications. En page 3, elle précise qu'il y a obligation de réaliser des exercices de petite et de plus grande ampleur. En page 4, il y a lieu de supprimer "Tous les agents communaux ont reçu des comprimés d'iode" et d'ajouter que les sociétés peuvent réserver leurs comprimés sur le site [www.risquenucleaire.be](http://www.risquenucleaire.be). Et enfin, en ce qui concerne les mesures de confinement, elles sont recommandées et non imposées.

Il n'y a pas d'autre remarque, moyennant les modifications ci-dessus, le procès-verbal est approuvé. Le procès-verbal modifié sera renvoyé en même temps que le procès-verbal provisoire de la réunion d'aujourd'hui.

**Deuxième point:****Agenda des réunions de l'année 2015**

En 2015, les réunions se tiendront les mardis 10 mars dans les locaux de l'Administration communale de FLEURUS, 2 juin et 8 septembre dans les locaux de l'Administration communale de FARCIENNES et 8 décembre dans les locaux de l'Administration communale de FLEURUS. Elles débuteront toutes à 18 h.

**Troisième point:****Exposé du Médecin du travail de l'I.R.E. sur la radio protection et les risques**

Madame CLAES est médecin du travail au sein de l'I.R.E. mais aussi de ONDRAF – Site FLEURUS et de NTP depuis 2012. Elle ne s'occupe que des personnes professionnellement exposées aux radiations ionisantes, pas de la population en général. Le but est de protéger les travailleurs pour qu'ils ne soient pas trop exposés. Depuis 2014, elle a son agrément de classe 1.

Elle présente les effets des radiations ionisantes sur la santé (voir présentation power point en annexe).

Un radio isotope, c'est un élément qui a trop d'énergie et qui veut perdre son énergie. On atteint l'équilibre en expulsant cette énergie, c'est l'énergie ionisante.

D'un côté, on a la source puis le rayonnement et le récepteur, c'est le travailleur.

Le corps est composé d'organes, eux-mêmes composés de cellules. L'A.D.N. c'est comme des petits chantiers mobiles, il y a des petits maçons qui réparent mais si la faute est trop importante, on ne répare plus et c'est la mort de la cellule, mais il n'y a pas transmission à l'autre génération. Si la cellule est anormale, si elle est mal réparée, elle peut proliférer.

Il y a deux types d'effets sur la santé. Les effets déterministes qui se produisent dans tous les cas, à court terme, dans les 3, 4 jours. Les effets stochastiques qui se manifestent à long terme et dont la probabilité de survenance dépend de la dose.

Voir dans la présentation différents effets déterministes en fonction de la dose

Pour les effets stochastiques, si on compare avec la loterie, plus on achète de billets, plus on a de chances de gagner sauf que dans le cas du cancer la malchance c'est d'avoir les 6 balles correctes.

Il y a toujours un bruit de fond, il n'y a pas de cancer type et voir ce que les radiations ionisantes peuvent donner en plus, c'est difficile.

A l'I.R.E., il y a des services de radioprotection pour ne pas arriver à des effets sur la santé.

Il faut pouvoir justifier l'exposition aux radiations ionisantes par exemple pour les radios prescrites par les médecins. Il faut limiter les doses. Voir dans la présentation les doses de différentes applications médicales. Il ne faut pas dépasser une certaine dose de mSv. C'est un Arrêté Royal qui définit tout ce qui est radio protection.

A l'I.R.E., on mesure chaque mois, l'exposition des travailleurs, la loi prévoit qu'on ne peut dépasser 20 mSv mais l'I.R.E. a décidé d'être en dessous de 10 mSv. Pour le public, c'est 1 mSv par an qu'il ne faut pas dépasser. Il faut dès lors que les prescriptions médicales de radios soient réellement justifiées.

On est exposé chaque jour à des radiations ionisantes. Il y a différentes sources naturelles (voir présentation).

Monsieur FALISSE rappelle qu'il y a quelques années, il y a eu un problème à FLEURUS, on a fait une mesure dans la population, quel était le niveau de mSv?

Monsieur VANDERHOFSTADT signale qu'on a mesuré dans les écoles et qu'on n'a rien détecté. On était en dessous de la limite de détection.

Madame CLAES ajoute que ce n'est pas l'I.R.E. qui fixe la limite de détection.

Monsieur VANDERHOFSTADT précise que le seuil, c'est 1 mSv. A supposer qu'un enfant se soit trouvé dans les vents dominants et ait été exposé en permanence, à ce moment là, le niveau était de 150 microsievert alors que la limite est de 1 mSv. L'incident a été surestimé par rapport au risque.

**Quatrième point:****Information sur le débriefing à chaud de l'exercice qui a eu lieu en novembre (sous réserve)**

L'exercice, initialement prévu en novembre a été reporté au 4 décembre soit après-demain. L'information sur le débriefing qui aura lieu vraisemblablement en février pourra probablement se faire lors de la première réunion de 2015.

Madame DELBAEN précise que cet exercice est une initiative du Centre de Crise Fédéral. C'est un exercice d'ampleur limitée. Une information a été faite à la population pour la prévenir qu'elle risquait d'entendre les sirènes des entreprises, de voir des ambulances mais qu'il s'agissait d'un exercice, qu'il n'y avait donc pas lieu de s'inquiéter. Les sirènes du Fédéral seront quant à elles actionnées en sourdine, cela ne sera donc pas audible par la population.

**Cinquième point:****Dispositions prises par les entreprises pour faire face à un éventuel black-out cet hiver**

Monsieur DAMHAUT signale que dans les établissements nucléaires, il y a différentes classes. ONDRAF – FLEURUS est un établissement de classe IIa.

Quand on a appris l'éventualité d'un black-out, l'A.F.C.N. a demandé d'écrire une procédure qui expliquerait ce que l'entreprise allait faire en cas de black-out, de délestage, de chute potentielle sur le réseau. On a donc revu toute une série de points pour expliquer ce qui est en place. On bénéficie aussi du fait qu'on est sur le site de l'I.R.E. qui est classe 1. On a toute une série d'approvisionnements en électricité plus une série d'alimentations diesel. On a démontré à l'A.F.C.N. que tous les systèmes étaient en sécurité.

A l'heure actuelle ce n'est pas tout à fait finalisé mais cela a été accepté. Il reste le point communication. On fonctionne par Internet et G.S.M. En cas de black-out, Internet n'est plus utilisable et le G.S.M. est dépendant de sa batterie mais aussi des antennes. On est en train d'envisager une alternative au GSM: un système de téléphone par satellite ou se greffer au système ASTRID mais qui dépend aussi d'antennes.

On a des équipes de garde qui sont rappelables. En cas de problème, elles doivent avoir un contact réussi avec le site sinon, elles doivent revenir sur le site.

Monsieur VANDERHOFSTADT pense que beaucoup de choses ont déjà été dites. Il faut toutefois préciser que les entreprises du site ne sont pas dans une zone de délestage. Les sites nucléaires sont hors zone de délestage.

Tous les systèmes sont en redondance. Si on perd la haute tension, c'est le diesel qui prend le relai. Le système est testé tous les trimestres et on peut assurer un fonctionnement normal pendant plusieurs jours. On a aussi prévu que le personnel puisse revenir sur le site. S'il y avait un problème, on se met en mode dégradé et on ne produit plus.

Monsieur FALISSE demande quels sont les risques s'il n'y a pas d'électricité.

Monsieur VANDERHOFSTADT précise que s'il n'y a pas d'électricité, on ne produit pas. Ce n'est pas un réacteur, les cellules sont étanches. Il n'y a que la fonction de confinement dynamique qu'on doit maintenir.

Pour NTP, Madame BINET signale qu'ils sont classe II. On bénéficie aussi des installations de l'I.R.E. On a fait un plan qu'on doit encore faire approuver par Bel V. Nous n'avons pas le système ASTRID mais est-ce nécessaire si ce système est à l'I.R.E.? En cas de black-out, il faut un rôle de garde et on doit informer l'A.F.C.N.

### **Sixième point:**

#### **Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...**

Pour ONDRAF – Site FLEURUS, Monsieur DAMHAUT précise que depuis, non pas la dernière réunion mais la précédente, puisqu'il n'avait pu assister à la réunion de septembre, il n'y a pas eu d'incident, ni d'accident.

On est en mode poursuite du plan d'assainissement. Il y a des enlèvements réguliers de déchets et cela continuera encore en 2015. Il y a deux chantiers d'assainissement, un en zone contrôlée et un hors zone.

En parallèle, nous sommes dans la phase de préparation du plan de démantèlement. C'est un dossier qui doit être rédigé et cela prendra plusieurs mois pour avoir l'autorisation de démantèlement et cela ne sera pas avant 2016.

Pour l'instant, de l'extérieur, on ne voit pas encore grand-chose. Tout ce qu'on sort, ce sont des sacs de déchets. On ne s'attaque pas encore à la structure des bâtiments. Quand on fera des choses plus visibles, il est prévu de faire de la communication pour prévenir le voisinage.

Pour l'I.R.E., Monsieur VANDERHOFSTADT signale qu'il n'y a pas eu d'incident si ce n'est un accident du travail traditionnel mais qui n'a rien à voir avec les radiations ionisantes, c'est un accident classique. A part cet incident INES 0, il n'y a pas eu d'autre incident INES.

On a recruté du personnel. Cette année, on est à 160 personnes sur le site. Que ce soit en termes de production, de performance, de rejets, 2014 est la meilleure année.

Il ajoute que Madame LEBAYLE remplace Monsieur DELECAUT qui a eu une promotion. Elle s'occupera de la communication interne et externe.

Pour NTPE, Madame BINET précise qu'il n'y a pas eu d'incident. Il y a eu un accident sur le parking mais sans aucune relation avec les radiations ionisantes.

En termes de projets, on cherche à se développer et on est à la recherche de nouveaux marchés.

**Septième point:**  
**Divers**

Si ce n'est le souhait de bonnes fêtes de fin d'année, il n'y a pas de divers.

-----

Pour rappel, la prochaine réunion est fixée au mardi **10 mars 2015 à 18 heures dans les locaux de l'Administration communale de FLEURUS.**